

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 20 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Était excusé : MM. Stéphane BESSON, Conseiller Municipal.

Date de la convocation :	12 juillet 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents et représentés :	28

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2023/090 - MORETTE – PLAINE DU FIER - RÉGULARISATION FONCIÈRE

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes, en lien avec le Département, souhaite poursuivre l'aménagement de la Plaine du Fier.

Une partie des travaux prévus et notamment l'aménagement d'une aire de pique-nique et l'agrandissement du parking existant se situent sur les parcelles communales section I n°1164p et section I n°1162p pour une surface totale de 3 774 m².

La future aire de pique-nique sert actuellement de zone de dépôt au fumier provenant du Centre Équestre et des déchets verts communaux et la future extension du parking est actuellement confiée à un exploitant agricole.

Il convient donc de délibérer sur la cession de l'ensemble du tènement (*tel que figurant sur le plan joint*) nécessaire à la réalisation des travaux. Il est proposé de céder l'ensemble du tènement au prix d'1 €.

Toutefois, M. le Maire indique que la cession du terrain au Département ne pourra intervenir que sous réserve de l'accord écrit formulé par l'agriculteur et de la solution apportée par la CCVT pour la fumière. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'autorisation de réaliser les travaux sur ce tènement ne sera pas accordée à la CCVT.

A ce jour, une seule réserve a été levée à savoir celle concernant le tènement qui va accueillir l'extension du parking. En effet, par courrier en date du 13 juillet 2023, un accord écrit de l'agriculteur a été transmis à la CCVT.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DÉCIDE**, de céder au Département la parcelle nécessaire à l'aménagement de l'extension du parking à Morette soit la parcelle cadastrée section I 1162p et 1164p. Ces parcelles seront cédées pour un montant global de 1 € avec les frais de notaire et géomètre à la charge du Département.
- **DÉCIDE**, de reporter à une date ultérieure l'examen de la cession au Département du foncier nécessaire à l'aménagement d'une aire de pique-nique et ce une fois qu'une solution pérenne sera validée pour la gestion du fumier du centre équestre actuellement déposé sur ce site.
- **AUTORISE**, en l'attente de la signature authentique de l'acte, la CCVT, si elle le souhaite, à exécuter les travaux d'aménagement du seul parking, sous son entière responsabilité, en dégageant la Commune de Thônes de toutes responsabilités sur des contentieux de toutes natures qui pourraient survenir et sur tout litige lié à la cession du foncier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 26 JUIL. 2023 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 27 JUIL. 2023

THÔNES, le

27 JUIL. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 27/07/2023

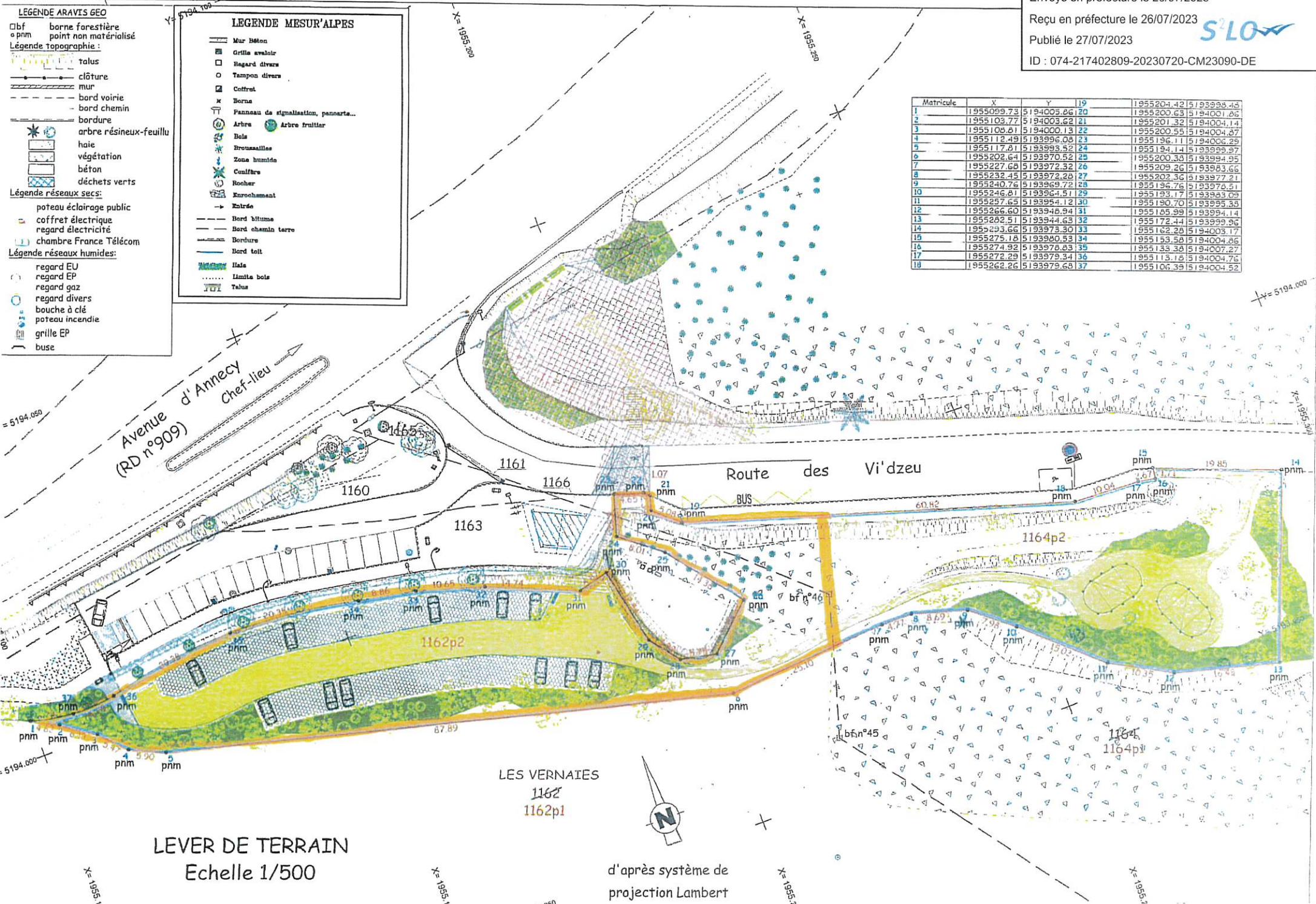


ID : 074-217402809-20230720-CM23090-DE

- LÉGENDE ARAVIS GEO**
- bf borne forestière
 - pnm point non matérialisé
- Légende topographie :**
- talus
 - clôture
 - mur
 - bord voirie
 - bord chemin
 - bordure
 - arbre résineux-feuillu
 - haie
 - végétation
 - béton
 - déchets verts
- Légende réseaux secs :**
- potreau éclairage public
 - coffret électrique
 - regard électricité
 - chambre France Télécom
- Légende réseaux humides :**
- regard EU
 - regard EP
 - regard gaz
 - regard divers
 - bouche à clé
 - potreau incendie
 - grille EP
 - buse

- LÉGENDE MESUR'ALPES**
- Mur Béton
 - Grille avaloir
 - Regard divers
 - Tampon divers
 - Colfret
 - Borne
 - Panneau de signalisation, pancarte...
 - Arbre
 - Arbre fruitier
 - Bols
 - Broussailles
 - Zone humide
 - Coailfère
 - Rocher
 - Karochement
 - Entrée
 - Bord bitume
 - Bord chemin terre
 - Bordure
 - Bord toit
 - Haie
 - Limite bols
 - Talus

Matricule	X	Y	10	1955204.42	1955998.43
1	1955099.73	5194003.26	20	1955200.63	5194001.86
2	1955103.77	5194003.23	21	1955201.32	5194004.14
3	1955105.81	5194000.13	22	1955200.55	5194004.87
4	1955112.49	5193996.06	23	1955196.11	5194000.29
5	1955117.81	5193993.52	24	1955194.14	5193999.97
6	1955202.64	5193970.52	25	1955200.33	5193994.95
7	1955227.68	5193972.32	26	1955209.26	5193983.66
8	1955232.45	5193972.26	27	1955202.36	5193977.21
9	1955240.76	5193969.72	28	1955196.76	5193970.51
10	1955246.81	5193964.51	29	1955193.17	5193963.09
11	1955257.65	5193954.12	30	1955190.70	5193959.33
12	1955266.60	5193948.94	31	1955185.99	5193954.14
13	1955282.51	5193944.63	32	1955172.44	5193949.96
14	1955293.66	5193973.30	33	1955162.28	5194003.17
15	1955275.18	5193960.53	34	1955153.58	5194004.86
16	1955274.92	5193978.83	35	1955133.38	5194007.27
17	1955272.28	5193979.34	36	1955113.18	5194004.76
18	1955262.26	5193979.63	37	1955106.39	5194004.52



LEVER DE TERRAIN
Echelle 1/500

LES VERNAIES
1162
1162p1

d'après système de projection Lambert

